

se propose d'exécuter. Il serait très difficile d'expliquer pourquoi un projet élaboré, approuvé depuis des années et maintenant en voie d'exécution, serait écarté, pourquoi les travaux seraient interrompus et la politique adoptée par les deux partis serait abandonnée. Nous devrions être très circonspects avant d'empêcher par un vote défavorable le développement régulier d'un de nos ports nationaux. Nous devrions user de la plus grande prudence et, pour ma part, je ne suis pas disposé à souligner le tort de l'ancienne administration, non plus qu'à faire observer au gouvernement actuel qu'il a également tort de donner suite au projet tendant à développer le port de Québec.

L'honorable M. CHAPPAIS: Je prie la Chambre de m'accorder son attention pendant quelques instants, car j'estime qu'il est de mon devoir d'exprimer mon avis sur cette question. J'éprouverais un très profond chagrin si la cité de Québec devait servir de tête de turc et prêter flanc aux attaques de quelques honorables sénateurs, sous prétexte d'économie. Le sujet n'est pas nouveau. En effet, les améliorations et les prolongements particuliers soumis à ce parlement au cours de la session relèvent d'un projet général d'amélioration dressé il y a plusieurs années. Mon honorable ami de Grenville (l'honorable M. Reid) est très renseigné sur la situation, et je lui demanderai de ne pas insister sur son amendement, que recevraient très mal la cité et la province de Québec. La somme en jeu s'élève à plusieurs centaines de milliers de dollars, mais l'objection est captieuse, et je regretterais extrêmement que mes sœurs et mes frères fussent choisis comme exemple de la rigoureuse économie dont cette chambre commence à avoir l'habitude. J'espère que mon honorable ami sera impressionné par les explications qu'a données l'honorable représentant du Golfe (l'honorable M. L'Espérance), qui est parfaitement au courant de la situation, puisqu'il a, pendant des années, été le président de la commission du port. J'espère aussi qu'il se laissera convaincre par la parole du leader du gouvernement, qui promet qu'il veillera et que le gouvernement veillera à ce que la dépense du crédit demandé cadre avec les besoins. En présence de toutes les explications données à la Chambre, je serais très heureux que mon honorable ami de Grenville retire son amendement. Si l'amendement est mis aux voix, je serai forcé de voter contre son adoption et d'appuyer le bill *in toto*.

L'hon. M. BEAUBIEN.

L'amendement proposé par l'honorable M. Reid est rejeté par 36 voix contre 30.

Les articles 2 à 8, les deux compris, sont adoptés.

Le préambule et le titre sont adoptés.

Le bill est rapporté sans amendement.

TROISIEME LECTURE

Bill (78), intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du port de Québec".—L'honorable M. Dandurand.

BILL DE RESILIATION DES BAUX DES TERRES FEDERALES

ETUDES DES AMENDEMENTS DES COMMUNES

Sur la motion de l'honorable M. Dandurand, le Sénat met à l'étude les amendements apportés par la Chambre des Communes au bill (L2), intitulé: "Loi concernant les avis de résiliation des baux des terres fédérales".

L'honorable M. DANDURAND: Honorables messieurs, comme la Chambre des Communes a désapprouvé l'article 3 du bill adopté par le Sénat, je juge inutile de paralyser le gouvernement et le ministère, et je propose que le Sénat n'insiste pas sur son amendement. Je puis affirmer que ce n'est pas l'intention du chef actuel du ministère de l'Intérieur de recommander une dérogation aux dispositions de l'arrêté en conseil rendu le 6 octobre 1919, que j'ai eu l'occasion de mentionner au cours du débat, et aux termes duquel une certaine étendue de terre que l'amendement a pour objet de n'affirmer qu'en vertu des dispositions législatives a été soustraite à toute aliénation sous le régime des règlements de l'exploitation houillère du département. Cette superficie est située dans les townships 55, 56, 57, 58 et 59, rangs 7, 8 et 9, à l'ouest du sixième méridien initial. Dans les circonstances, je crois que nous ne devons pas nous en tenir à notre amendement. Je puis dire, de plus, que le ministre de l'Intérieur, tout en me conseillant de faire cette assertion, ajoute que bientôt toutes ces terres seront probablement transférées à la province de l'Alberta et qu'elles cesseront d'être sous la juridiction du Dominion.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Puis-je faire observer à mon honorable ami qu'une conciliation a surgi du fait de l'insertion, par les Communes, d'un amende-